



Groupe scolaire
bilingue musulman

Eva de Vitray

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020 / 2021

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

PHOTO	DATE DE RÉCEPTION ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT <small>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</small>
	INSCRIPTION ACCEPTÉE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

NOM PRÉNOM

CLASSE SOUHAITÉE : CP CE1 CE2 CM1 CM2

DÉMARCHES

Envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, le dossier de demande d'inscription complet à l'adresse suivante :

GROUPE SCOLAIRE EVA DE VITRAY
44 boulevard George Clemenceau
78200 Mantes-la-Jolie

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- Deux enveloppes (petit format) timbrées, libellées à l'adresse du responsable légal,
- Les copies du livret d'évaluation de l'année en cours (à demander à l'école),
- Les frais de dossier par enfant : 75 euros, non remboursables (chèque à l'ordre de **AGEEMM**).

Tous les dossiers complets seront examinés par le pôle pédagogique du groupe scolaire.
Des entretiens individuels seront organisés le **samedi 28 mars 2020**. Une réponse définitive vous parviendra au plus tard le **30 avril 2020**.

Une journée d'information sera organisée pour les parents désirant inscrire leur enfant le **samedi 29 février 2020 à 14h00**.

Nous vous prions de vous inscrire au préalable à l'adresse : contact@ecole-evadevitray.fr

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : JEUDI 19 MARS 2020

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié



Eva de Vitray

L'ÉLÈVE

NOM PRÉNOM

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ÉTABLISSEMENT ACTUEL (Nom, adresse et classe)

.....

LES RESPONSABLES LÉGAUX

Renseigner obligatoirement toutes les informations.

<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE (précisez)	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE (précisez)
NOM	NOM
PRÉNOM	PRÉNOM
ADRESSE	ADRESSE
.....
.....
TÉLÉPHONE 1	TÉLÉPHONE 1
TÉLÉPHONE 2	TÉLÉPHONE 2
COURRIEL	COURRIEL
PROFESSION	PROFESSION

INFORMATIONS UTILES QUE VOUS SOUHAITEZ NOUS SIGNALER

.....



Eva de Vitray

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Adresse principale de l'élève (si différente de celle du responsable)

.....

L'élève suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui, lequel ?

Renseignements sur ses loisirs (sports pratiqués, théâtre, chant, ...) :

.....

A-t-il déjà suivi des cours de : Coran Éducation religieuse Langue Arabe

Si oui, dans quel établissement ?

.....

Informations complémentaires (pouvant nous aider à mieux connaître votre enfant) :

.....

Veillez, s'il vous plaît, préciser les raisons qui motivent l'inscription de votre enfant :

.....

FRAIS DE SCOLARITÉ

	CLASSE HORS CONTRAT	CLASSE SOUS CONTRAT (Avec la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)*	CLASSE SOUS CONTRAT (Sans la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)**
Frais annuels de scolarité	1900€	1500€	1500€
Frais pédagogiques obligatoires annuels (fournitures, livres, activités, sorties, fluides, ...)	300€	X	493€
Frais travaux et acquisitions des locaux (forfait annuel)	210€	210€	210€
Total	2410€	1710€	2203€

FRAIS DE RESTAURATION

Les repas sont payants au prix annuel et forfaitaire de **650€**.

Votre enfant déjeunera-t-il à l'école ? OUI NON

*Les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses du fonctionnement des classes élémentaires en contrat d'association pour les élèves scolarisés dans une autre commune, lorsqu'elles ne disposent pas des capacités d'accueil dans leurs propres écoles publiques, ou dans les 3 cas suivants :

- Lorsque les obligations professionnelles des parents leur imposent de scolariser leur enfant dans une autre commune, leur commune de résidence n'assurant pas la restauration et la garde des enfants,
- Lorsqu'un frère ou une sœur fréquente déjà un établissement scolaire de la même commune,
- Lorsque des raisons médicales le justifient.

** Certaines communes choisissent de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Dans ce cas, les frais pédagogiques reviennent à la charge de la famille.